

## L'ORIGINE

# DU MOT LATIN ARBITER

---

N'en déplaise aux savants linguistes allemands Corssen et Curtius, il est extrêmement invraisemblable que le mot *arbiter* (et ses dérivés, *arbitrium*, *arbitratus*, *arbitrarius*, *arbitror*, etc.), soit formé de l'ancienne préposition *ar*, équivalent tombé en désuétude de *ad*, et de la racine qui se trouve dans le verbe archaïque *betere*, venir. L'*arbitre* aurait été primitivement, nous dit-on, celui qui s'approche de quelqu'un ou de quelque chose pour l'examiner, pour former un jugement sur son compte; de là on serait passé facilement au sens juridique du mot, lequel aurait à son tour donné naissance à l'acception de maître.

La première objection qui se présente à l'esprit, c'est que, si cette étymologie était exacte, *arbiter* aurait signifié proprement et simplement à l'origine celui qui s'approche. Or, il est évident qu'à moins de quelque circonstance particulière que nous ne connaissons pas et que nous ne pouvons pas connaître, cette acception était trop vague et trop incolore pour acquérir la précision et l'énergie qui se sont attachées dans la suite à notre vocable. L'analogie, du reste, nous indique tout le contraire : *spectator* vient d'une racine qui a le sens devoir, et ce mot n'a jamais pris celui de juge ou de maître; *judex*, *magister* et *dominus* sont, de leur côté, en relation avec des radicaux signifiant ordonner, pos-